

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURACommune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essivilly
Communalités-en-Montagne**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD**

DCM_20160201_05

Séance du 1^{er} février 2016**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

Date de la convocation :
26 janvier 2016**Date d'affichage :**
8 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Réhabilitation de la maison forestière (ancienne gare)
AMO et maîtrise d'œuvre**

M. le Maire rappelle que la maison forestière, sise 11 rue de Côte sur la parcelle cadastrée AB n°3, a été rétrocédée par l'ONF au franc symbolique. Il est désormais nécessaire de la réhabiliter, en créant deux logements communaux.

Aussi, M. le Maire propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (plan de financement, dossiers de subvention, conventionnement éventuel des logements...) à Jura Habitat pour 2 900 € HT.

De même, il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre à SICA Jura pour une rémunération négociée à 8,7 % du montant HT des travaux. Cette mission, basée sur un projet de réhabilitation en bâtiment basse consommation (BBC), va du relevé de l'existant

jusqu'à la réception du chantier, en passant par la confection des plans, la passation des marchés publics et le suivi des travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Jura Habitat et celle de maîtrise d'œuvre à SICA Jura. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les contrats et conventions et toutes les pièces nécessaires à ces missions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE